

CADRE DE RÉFÉRENCE
INTERVENTIONS ÉDUCATIVES PRÉCOCES
2026



Le Cadre de référence *Interventions éducatives précoces* 2026 est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP-CCSMTL)

Date : 4 juin 2026

ADRESSE

1560, rue Sherbrooke Est
Pavillon J.A. DeSève
Montréal (Québec) H2L 4M1
<https://www.drspmtl.ca>

Sous la direction de **Mylène Drouin**, directrice régionale de santé publique

COORDINATION

Zoé Brabant, cheffe médicale adjointe, secteur Jeunesse 0-25 ans

Laurence Boucheron, cheffe de service Périnatalité, enfance, familles et communautés

AUTEURES

Marie-Pier Lavallée, agente de planification, de programmation et de recherche, DRSP-CCSMTL

Béatrice Iattoni, M.O.A., répondante régionale du programme Interventions éducatives précoces, DRSP-CCSMTL

Leah Walz, coordonnatrice professionnelle du service Périnatalité, enfance, familles et communautés, DRSP-CCSMTL

COLLABORATION

Comité consultatif :

Mylène Montplaisir, agente de planification, de programmation et de recherche, DRSP-CCSMTL

Hélène Daigneault, agente de planification, de programmation et de recherche, DRSP-CCSMTL

Marie-France Haineault, psychoéducatrice, intervenante IÉP, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CNMTL)

Marie-Maude Lefebvre, spécialiste aux activités cliniques, programme Petite Enfance 0-5 ans, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Alexandra Smilovich, cheffe d'administration de programmes Santé parentale infantile et SIPPE-OLO RLS LTEAS, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CEMTL)

Relecture :

Nada Carlomusto, agente de planification, de programmation et de recherche, CNMTL

Daphné Michaud, psychoéducatrice, intervenante IÉP, CNMTL

Marie-Andrée D'Amours, cheffe d'administration de programme Agir tôt et Jeunes en difficulté 0-5 ans, CCSMTL

Nancy Deshaies, technicienne en éducation spécialisée, intervenante IÉP, CEMTL

Nathalie Legault, psychoéducatrice, intervenante IÉP, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Laureline Tremblay, conseillère aux services de garde éducatifs à l'enfance, ministère de la Famille (MFA)

Valérie Beaupré, conseillère aux services de garde éducatifs à l'enfance, MFA

Véronique Bouffard, conseillère aux services de garde éducatifs à l'enfance, MFA

RELECTURE LINGUISTIQUE

Jean-Benoît Rainville, réviseur

GRAPHISME

Ana Caraus, agente administrative, DRSP-CCSMTL

NOTES

Lorsque possible, la rédaction inclusive et l'utilisation des termes épïcènes sont privilégiées dans ce document. Sinon, l'emploi du féminin est utilisé dans le but d'alléger le texte et afin de mieux représenter le genre des professionnelles impliquées dans les activités du programme *Interventions éducatives précoces*.

Ce document est disponible en ligne : <https://www.drspmtl.ca>

© Gouvernement du Québec, 2026

ISBN 978-2-555-04072-4 (En ligne)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Bibliothèque et Archives Canada, 2026

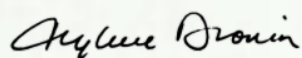
MOT DE LA DIRECTRICE

Le développement des enfants durant la petite enfance façonne profondément leur trajectoire de vie : c'est à ce moment que se construisent les bases de leur santé future, et de leur réussite éducative, sociale et professionnelle. Or l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle* (EQDEM) de 2022 rapportait que plus d'un quart des enfants montréalais étaient vulnérables dans au moins un domaine de leur développement à l'entrée scolaire, une proportion qui n'a pas diminué depuis les enquêtes précédentes. De plus, tous les enfants ne grandissent pas dans les mêmes environnements et n'ont pas accès aux mêmes ressources pour soutenir leur développement. Cela a un impact sur leur développement, nuit à l'équité des chances, et contribue aux inégalités sociales de santé.

C'est pourquoi la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) œuvre depuis de nombreuses années à promouvoir le développement global des tout-petits, en collaboration avec ses partenaires. Le programme de santé publique *Interventions éducatives précoces* (IÉP), déployé sur tout le territoire montréalais en collaboration avec les équipes des CIUSSS, est central dans l'approche montréalaise pour favoriser le développement des enfants, en soutenant les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) et les haltes-garderies communautaires (HGC) qui les accueillent.

Par ailleurs, le *Programme national de santé publique 2025-2035* énonce le soutien et l'accompagnement des SGÉE « dans la planification et la mise en œuvre d'actions de santé publique visant à mettre en place des environnements favorables à la santé » comme activité essentielle. Le programme IÉP s'inscrit tout à fait dans cette orientation, afin de renforcer la qualité des services éducatifs et de promouvoir un environnement favorable à la santé et au développement des tout-petits fréquentant les SGÉE et les HGC à Montréal.

Le présent cadre de référence du programme IÉP vient remplacer le précédent publié en 2019. Il a été développé en collaboration avec les CIUSSS de Montréal et vise à préciser l'offre de service du programme. Il aspire également à renforcer son rôle dans la lutte aux inégalités sociales de santé et sa posture de promotion et de prévention. Enfin, il souhaite clarifier la place d'IÉP dans l'ensemble des programmes autour de la petite enfance, tels que le *Programme de réservation de places en service de garde éducatif à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité* et le programme *Agir tôt*.



Mylène Drouin, M. D., FRCP
Directrice régionale de santé publique



LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Sigle – acronyme	Définition
BC	Bureau coordonnateur
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CCSMTL	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CEMTL	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CNMTL	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
COMTL	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CPE	Centre de la petite enfance
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DI-TSA-DP	Déficiência intellectuelle – Trouble du spectre de l'autisme – Déficiência physique
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
DRSP	Direction régionale de santé publique
DRSP-CCSMTL	Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
EBP	Enfant ayant besoin de soutien particulier
EQDEM	Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle
ETC	Équivalent temps complet
GNS	Garderie privée non subventionnée
GS	Garderie privée subventionnée
HGC	Halte-garderie communautaire
IÉP	Interventions éducatives précoces
JED	Jeunes en difficulté
MFA	Ministère de la Famille
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PNSP	Programme national de santé publique
PSI	Plan de services individualisés
RSGÉ	Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial ou en communauté
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SGÉE	Service de garde éducatif à l'enfance
SIPPE	Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance
TSA	Trouble du spectre de l'autisme



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	V
1. INTRODUCTION ET CONCEPTS CLÉS.....	1
<i>Importance d’agir précocement.....</i>	<i>2</i>
<i>Agir dans les différents milieux éducatifs</i>	<i>3</i>
<i>Définir la qualité éducative dans les SGÉE et les HGC.....</i>	<i>4</i>
2. BALISES DU PROGRAMME IÉP.....	5
2.1 OBJECTIF.....	5
2.2 POPULATIONS VISÉES.....	6
2.3 MILIEUX ÉDUCATIFS CIBLÉS.....	8
3. MODALITÉS D’INTERVENTION IÉP	10
3.1 APPROCHE ET POSTURE D’INTERVENTION.....	10
<i>Liaison vers les programmes en promotion et prévention</i>	<i>10</i>
<i>Posture réflexive et ancrage dans le programme éducatif Accueillir la petite enfance.....</i>	<i>11</i>
3.2 AXES D’INTERVENTION.....	12
<i>Soutien élargi du programme IÉP aux SGÉE et aux HGC</i>	<i>12</i>
<i>Interventions IÉP en réponse à une demande des SGÉE et des HGC.....</i>	<i>15</i>
3.3 ÉTAPES DE L’INTERVENTION IÉP SUITE À UNE DEMANDE DES SGÉE ET DES HGC	15
4. SOUTIEN DE LA DRSP	19
ANNEXES.....	20
ANNEXE 1 : HISTORIQUE DU PROGRAMME MONTRÉALAIS IÉP	20
ANNEXE 2 : PRÉCISIONS SUR LES TYPES DE MILIEUX ÉDUCATIFS : PARTICULARITÉS ET DIFFÉRENCES	22
BIBLIOGRAPHIE	24



LISTE DES ENCADRÉS, TABLEAUX ET FIGURES

ENCADRÉ 1 – PROMOTION ET PRÉVENTION EN PETITE ENFANCE	2
ENCADRÉ 2 – INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ	3
ENCADRÉ 3 – DEUX ASPECTS DE LA QUALITÉ DES PROCESSUS SOUS LA LOUPE	4
ENCADRÉ 4 – PROGRAMMES ET SERVICES DU RSSS EN PETITE ENFANCE ET POUR LES FAMILLES	5
ENCADRÉ 5 – EXEMPLES D'ENFANTS SOUTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME IÉP	8
ENCADRÉ 6 – UN REGARD SUR LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME IÉP À MONTRÉAL	9
ENCADRÉ 7 – BONNES PRATIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMATIONS.....	13
ENCADRÉ 8 – DIFFUSION D'INFORMATION ET PARTAGE D'OUTILS	14
ENCADRÉ 9 – L'ACCÈS AUX SGÉE À CONTRIBUTION RÉDUITE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION	22
ENCADRÉ 10 – GARDE À DOMICILE OU EN COMMUNAUTÉ.....	23
TABLEAU 1 – EXEMPLES DE VULNÉRABILITÉS OBSERVÉES DANS LE PROGRAMME IÉP	7
TABLEAU 2 – SIMILARITÉS ET DIFFÉRENCES ENTRE LES CPE, LES GS ET LES GNS.....	22
FIGURE 1 – REJOINDRE LES POPULATIONS CIBLÉES PAR LE PROGRAMME IÉP	6
FIGURE 2 – LE PROCESSUS DE L'INTERVENTION ÉDUCATIVE DU PROGRAMME ACCUEILLIR LA PETITE ENFANCE DU MFA ..	11
FIGURE 3 – SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA DEMANDE IÉP	18



1. INTRODUCTION ET CONCEPTS CLÉS

Le programme IÉP est une initiative montréalaise qui a pris naissance en 2005, dans le cadre d'un projet pilote au sein de sept territoires de CLSC. Il visait à améliorer l'accès et l'inclusion des enfants, notamment en rehaussant les connaissances et les compétences du personnel des SGÉE et des HGC. Les retombées positives de ce projet pilote ont mené, par la suite, au déploiement du programme dans l'ensemble de la région de Montréal. Afin de baliser les activités du programme IÉP et d'augmenter l'impact de ses interventions, un premier cadre de référence a été diffusé en 2010, puis mis à jour en 2019 (voir l'annexe 1 pour l'historique détaillé du programme IÉP).

Depuis 2019, le contexte dans lequel le programme IÉP est déployé a beaucoup évolué, notamment avec l'arrivée d'un nouveau programme du gouvernement du Québec, *Agir tôt* (1). Le cadre de référence (2) de ce programme, qui cible les jeunes enfants présentant des difficultés de développement, a été publié en 2024. Par ailleurs, la publication en 2023 d'un guide d'application du *Programme de réservation de places en SGÉE pour les enfants en situation de vulnérabilité* (3) est venue clarifier le rôle du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et des différents intervenants impliqués dans la gestion des « places réservées », qui visent à favoriser l'accès des enfants en situation de vulnérabilité à un SGÉE de qualité. Ces changements ont mis en évidence la nécessité de mettre à jour le cadre de référence du programme IÉP.

À l'automne 2025, le *Programme national de santé publique (PNSP) 2025-2035* (4) a précisé davantage le rôle de la santé publique en matière de soutien et d'accompagnement des SGÉE, et ce, afin de favoriser la mise en place d'environnements favorables à la santé et au développement global des enfants. Le programme IÉP, en complément des autres actions menées auprès des SGÉE montréalais, constitue ainsi l'un des leviers essentiels pour appuyer les orientations et les objectifs du *PNSP 2025-2035*.

Bien que le contexte ait évolué au cours des dernières années, plusieurs des assises du programme IÉP demeurent inchangées : agir dès la petite enfance et soutenir la qualité des services offerts dans les milieux éducatifs.



Importance d'agir précocement

Tous les enfants n'entament pas leur parcours de vie avec les mêmes forces ni les mêmes difficultés, qu'elles soient d'ordre personnel ou familial. Certains groupes d'enfants présentent des vulnérabilités sur le plan psychosocial, liées à leur contexte de vie familial (p. ex. : situations de négligence), ou sur le plan développemental (p. ex: enfants ayant besoin de soutien particulier [EBP] pour atteindre leur plein potentiel). D'ailleurs, l'EQDEM de 2022 ⁽⁵⁾ rapportait que, parmi les enfants montréalais, 28 % étaient vulnérables dans au moins un domaine de développement au moment de l'entrée scolaire. De plus, un écart significatif était observé entre les enfants de quartiers très défavorisés et ceux des quartiers très favorisés (34 % c. 23 %).

Afin de réduire ces écarts et de favoriser le développement global des tout-petits, il est particulièrement bénéfique d'agir le plus tôt possible dans leur parcours de vie. Des travaux récents en neurosciences portant sur le développement du cerveau dans les premières années de vie montrent en effet que les interventions éducatives précoces et de qualité ont des effets durables sur les plans cognitif, socioaffectif et scolaire, particulièrement chez les enfants vulnérables ⁽⁶⁾. De plus, agir tôt est avantageux : les économistes s'entendent pour dire que les interventions auprès des tout-petits sont nettement plus efficaces que celles réalisées plus tard, puisque plus une personne vieillit, moins les investissements dans son développement sont rentables ⁽⁷⁾. Les programmes préventifs en petite enfance figurent donc parmi les interventions les plus bénéfiques à long terme, tant pour l'enfant que pour la collectivité.

Le programme IÉP s'inscrit dans cette logique d'**intervention précoce** visant à **promouvoir** le développement global des tout-petits et à **prévenir** l'apparition de difficultés ou de retards de développement. Par cette approche, le programme répond en outre à la nécessité de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants montréalais et de réduire les **inégalités sociales de santé** tout au long de la vie.



Encadré 1 – Promotion et prévention en petite enfance

La **promotion** vise à renforcer les capacités des acteurs qui entourent l'enfant — notamment les familles et le personnel des milieux éducatifs — tout en reconnaissant l'enfant comme un acteur de son propre développement. Elle cherche à créer des environnements favorables soutenant son développement global, en agissant sur les déterminants de la santé de l'enfant.

La **prévention** consiste à agir le plus précocement possible afin de réduire les facteurs de risque associés aux difficultés développementales. Elle vise aussi à détecter tôt de telles difficultés et à y répondre rapidement par des interventions adaptées dans les milieux fréquentés par les tout-petits, notamment les SGÉE et les HGC.





Encadré 2 – Inégalités sociales et de santé

Les **inégalités sociales et de santé** sont les différences systématiques, injustes et évitables que l'on observe dans les états de santé entre différents groupes de la population. Par exemple, des écarts de santé et de développement sont observés entre les enfants — et plus largement dans la population — selon le revenu, la scolarité, l'emploi, la race et l'origine ethnique de leurs parents⁽⁸⁾.

Agir dans les différents milieux éducatifs

En 2022, près de 92 % des enfants montréalais avaient fréquenté un service de garde éducatif avant leur entrée à la maternelle, la plupart à temps plein⁽⁹⁾. Après la famille, le service de garde éducatif constitue aujourd'hui le milieu de vie le plus déterminant pour le développement des enfants d'âge préscolaire. Il occupe une grande partie de leur temps et leur offre de multiples occasions d'apprentissage, de développement et de socialisation, toutes susceptibles de favoriser leur santé et leur épanouissement⁽⁸⁾.

Il est reconnu depuis longtemps que la fréquentation d'un SGÉE constitue une stratégie qui contribue à réduire la pauvreté des familles, en permettant aux parents d'intégrer le marché du travail et en favorisant la réussite scolaire des générations futures⁽¹⁰⁾.

De plus, il a été démontré que c'est la fréquentation d'un SGÉE de qualité qui a le plus d'effets positifs sur le développement des enfants, particulièrement chez ceux présentant des vulnérabilités. Les SGÉE de qualité peuvent aussi améliorer la santé mentale des tout-petits, leurs comportements, leurs futurs résultats scolaires, et même leur santé mentale et physique à l'âge adulte⁽⁸⁾.

Cependant, les SGÉE et les HGC ne disposent pas tous des ressources nécessaires pour soutenir de façon optimale le développement de chaque enfant, ce qui peut entraîner des disparités dans la qualité des services offerts d'un milieu éducatif à l'autre⁽¹¹⁾. Des données et des études confirment ces écarts entre les différents milieux⁽¹²⁾. Parmi ceux-ci, les centres de la petite enfance (CPE) sont reconnus comme offrant la meilleure qualité éducative au Québec⁽¹⁰⁾. Or, leur répartition sur l'île de Montréal est inéquitable⁽⁸⁾, de sorte que les enfants issus de milieux défavorisés y ont moins accès. D'où l'importance de soutenir la qualité éducative dans l'ensemble des SGÉE et des HGC.



Définir la qualité éducative dans les SGÉE et les HGC

La qualité éducative des SGÉE constitue un déterminant majeur du développement global, du bien-être et des apprentissages des jeunes enfants et repose sur différents éléments reconnus par le ministère de la Famille (MFA), notamment ⁽¹³⁾ :

1. La **qualité structurelle** : conditions de base et soutien pédagogique qui accompagnent le travail du personnel éducateur auprès des enfants (p. ex. : ratio éducatrice-enfant, taille des groupes, formation du personnel, temps de libération pédagogique).
2. La **qualité des processus** :
 - Les interactions entre le personnel éducateur et les enfants;
 - Les pratiques d'observation des enfants et de planification des interventions éducatives;
 - L'aménagement des lieux (p. ex. : ameublement, équipement, affichage et organisation de l'environnement physique);
 - Les interactions entre le personnel du SGÉE (personnel éducateur et gestionnaire) et les parents.

Dans l'offre de service du programme IÉP, l'ensemble de toutes les dimensions de la qualité peuvent être abordées. Toutefois, le soutien offert par les intervenantes met principalement l'accent sur les interactions entre le personnel éducateur et les enfants, ainsi que sur les pratiques d'observation des enfants et de planification des interventions éducatives.

Encadré 3 – Deux aspects de la qualité des processus sous la loupe

◆ **Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants :**

- ◇ Cet aspect repose sur les gestes, les paroles et les réponses qui favorisent l'établissement d'une relation positive et sécurisante avec chaque enfant;
- ◇ Ces interactions sont reconnues par les spécialistes de la petite enfance comme le facteur le plus déterminant du développement global des jeunes enfants.

◆ **Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification :**

- ◇ Ces pratiques permettent de choisir, d'organiser et de mettre en œuvre des actions pédagogiques basées sur ses observations, puis d'en évaluer l'efficacité et d'apporter les ajustements nécessaires;
- ◇ Elles visent essentiellement à accompagner chaque enfant dans son développement global en ciblant des intentions éducatives adaptées.



2. BALISES DU PROGRAMME IÉP

Cette section présente l'objectif du programme IÉP, les populations qu'il vise, les milieux éducatifs qu'il cible, ainsi que ses modalités d'intervention.

2.1 Objectif

Le programme IÉP a pour objectif **de renforcer les compétences et les connaissances du personnel des SGÉE et des HGC**, contribuant ainsi à **faire de ces milieux de vie des environnements favorables à la santé, au bien-être et au développement optimal des enfants, particulièrement ceux présentant des vulnérabilités**. Il vise à consolider les savoirs, le savoir-faire et le savoir-être du personnel et à contribuer à l'amélioration de la qualité éducative des SGÉE et des HGC, et ce, de façon complémentaire au soutien déjà offert par le MFA et le réseau des SGÉE et des HGC.

Dans le cadre du programme IÉP, les interventions réalisées à la demande des milieux éducatifs visent non seulement à répondre aux besoins immédiats, mais aussi à **favoriser le transfert des apprentissages et des compétences dans les pratiques du personnel** qui œuvre auprès des tout-petits. L'action de l'intervenante IÉP s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue et favorise l'intégration de pratiques durables dans les SGÉE et les HGC, au bénéfice de tous les enfants qui les fréquentent, aujourd'hui comme à l'avenir.

Encadré 4 – Programmes et services du RSSS en petite enfance et pour les familles

- ◆ **Programme de réservation de places en SGÉE** : vise à rendre rapidement accessibles des places en SGÉE subventionnés en installation, sur l'ensemble du territoire québécois, pour des enfants en situation de vulnérabilité qui ne fréquentent pas de SGÉE et pour lesquels une intégration urgente est requise.
- ◆ **IÉP** : dans une perspective de promotion et de prévention, IÉP a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences du personnel en SGÉE et en HGC afin de contribuer au bien-être et au développement global des enfants qui fréquentent ces milieux, en particulier ceux présentant des vulnérabilités.
- ◆ **Programme Agir tôt** : vise à identifier le plus rapidement possible les indices de difficultés dans le développement d'un enfant afin de l'orienter vers les bons services. Des services de stimulation et d'intervention au niveau développemental ou psychosocial peuvent être offerts dans le cadre du programme.
- ◆ **Autres services des CLSC** : visent à offrir des services de santé et psychosociaux préventifs ou curatifs aux enfants 0-5 ans et à leurs familles (p. ex. : DI-TSA-DP, santé mentale, SIPPE, Jeunes en difficulté [JED], suivi individuel ou de groupe).

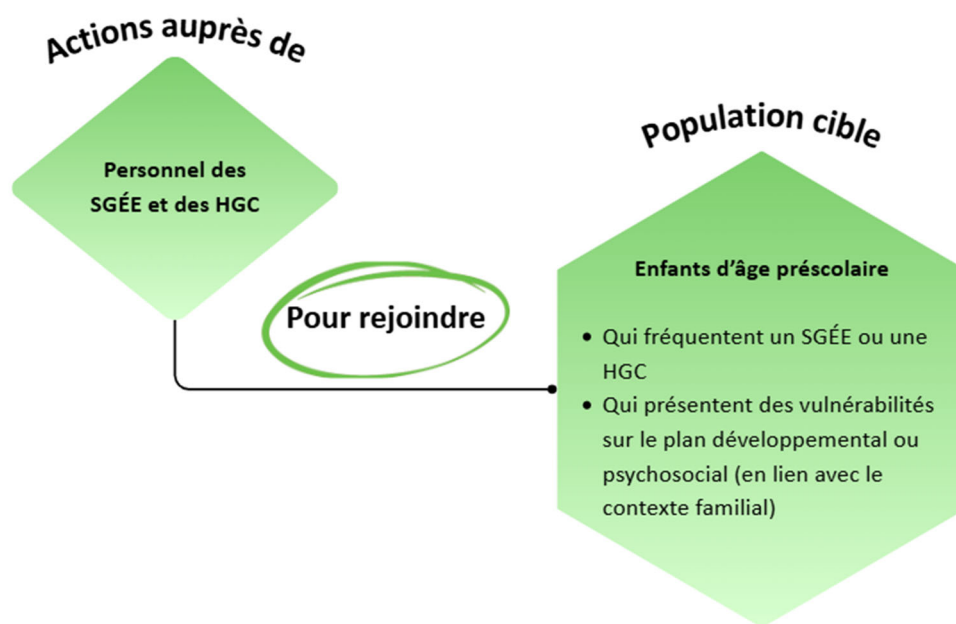


- ◆ **Services de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) / Centres Batshaw** : à la suite d'un signalement pour maltraitance, la DPJ ou les Centres Batshaw ont pour mandat d'évaluer la situation de l'enfant et, au besoin, de déterminer les mesures de protection à mettre en place.
- ◆ **Autres services de la DRSP** : visent notamment à promouvoir, auprès des SGÉE et des HGC, les services et programmes de promotion et de prévention offerts par la DRSP, les CLSC et la communauté. À ce titre, un soutien est offert aux SGÉE et aux HGC en matière de saines habitudes de vie, de santé dentaire (dont le brossage des dents avec un dentifrice fluoré), de prévention et de contrôle des maladies infectieuses, de promotion de la vaccination, et de gestion des enjeux liés aux événements climatiques et environnementaux et de leurs effets sur les tout-petits, etc. (en collaboration avec les CIUSSS).

2.2 Populations visées

Les populations visées par le programme IÉP sont **les enfants qui fréquentent un SGÉE ou une HGC**, notamment ceux qui présentent des **vulnérabilités sur le plan développemental ou psychosocial** (en lien avec le contexte familial).

Figure 1 – Rejoindre les populations ciblées par le programme IÉP



L'enfant peut présenter des **vulnérabilités sur le plan du développement**, dans une ou plusieurs sphères. **Sur le plan psychosocial**, certains enjeux liés à son contexte familial peuvent nuire à son fonctionnement en SGÉE et en HGC et à son développement. Le Tableau 1 suivant présente, à titre d'exemples, des vulnérabilités observées dans le cadre du programme IÉP.



Tableau 1 – Exemples de vulnérabilités observées dans le programme IÉP

Vulnérabilités sur le plan du développement :	Vulnérabilités sur le plan psychosocial (en lien avec le contexte familial) :
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Physique et moteur ◆ Communication et langage ◆ Social et affectif ◆ Cognitif 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pauvreté ◆ Isolement social ◆ Sous-scolarisation ◆ Violence conjugale ◆ Maltraitance (abus, négligence) ◆ Dépendance ◆ Santé physique ou mentale ◆ Immigration ◆ Habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil, utilisation des écrans)

Le personnel des SGÉE et des HGC parvient généralement à bien identifier et décrire les comportements problématiques des enfants dans leurs groupes. Cependant, les milieux peuvent avoir besoin de soutien pour comprendre les vulnérabilités sous-jacentes à ces comportements, ainsi que pour déterminer les interventions à privilégier afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant et de faciliter son inclusion dans le groupe (voir l'encadré 5 – Exemples d'enfants soutenus dans le cadre du programme IÉP).



Encadré 5 – Exemples d'enfants soutenus dans le cadre du programme IÉP

- A. Enfant qui présente des comportements perturbateurs au début d'une activité, lors des transitions, ou lorsqu'on lui dit « non », tels que crier, frapper, faire une crise, refuser de participer, ou quitter son groupe. Le milieu éducatif peut avoir besoin d'accompagnement pour comprendre les besoins que l'enfant exprime à travers ces comportements difficiles et pour planifier des interventions adaptées.
- B. Enfant qui éprouve des difficultés à se faire comprendre verbalement tant par les pairs que par le personnel du milieu éducatif. Dans ces situations, l'enfant manifeste de la colère, ce qui compromet sa capacité à suivre les consignes et entraîne fréquemment son isolement du groupe. Le SGÉE ou la HGC peut alors constater que ses capacités langagières, tant sur le plan de la compréhension que de l'expression, présentent des défis importants pour lui.
- C. Enfant qui formule régulièrement des phrases qui semblent hors propos, ce qui entrave la communication. Il joue de façon répétitive avec les mêmes jouets, notamment des voitures ou des camions qu'il fait rouler en les observant de très près. Lors des transitions, il fait une crise de larmes jusqu'à ce qu'il voie ses pairs s'engager dans l'activité suivante. Il semble incapable de s'apaiser et de faire la sieste dans le milieu éducatif. Des difficultés sont observées dans différentes sphères de son développement, notamment sur les plans langagier, cognitif et physique.
- D. Enfant qui arrive fréquemment avec des vêtements souillés, portés plusieurs jours de suite, et qui éprouve des difficultés à interagir avec ses pairs ou avec le personnel sans crier ni frapper, jusqu'au moment de la collation. Le milieu éducatif s'interroge sur son contexte de vie et ses conditions d'hygiène, ainsi que sur la meilleure façon d'entrer en relation avec la famille, de la soutenir ou, au besoin, de l'orienter vers les ressources appropriées.

2.3 Milieux éducatifs ciblés

Le programme IÉP s'adresse à **l'ensemble des SGÉE et des HGC situés sur l'île de Montréal**, puisque les enfants qui présentent des vulnérabilités sont accueillis dans tous les types de milieux éducatifs (voir l'annexe 2 pour plus de détails), soit :

- Les centres de la petite enfance (CPE);
- Les garderies privées subventionnées (GS);
- Les garderies privées non subventionnées (GNS);
- Les haltes-garderies communautaires (HGC);
- Les services de garde éducatifs en milieu familial ou en communauté, avec une responsable d'un service de garde éducatif (RSGÉ) associée à un bureau coordonnateur (BC).



Compte tenu du nombre élevé de SGÉE et de HGC à Montréal et de la présence de vulnérabilités chez plusieurs enfants avant l'entrée à l'école, le **traitement des demandes de soutien provenant des SGÉE et des HGC nécessite une certaine priorisation**. Les **critères à considérer seront définis conjointement par les équipes IÉP et la DRSP**, en fonction des ressources disponibles. Il convient toutefois d'éviter une priorisation fondée sur le type de milieu, par exemple en ciblant uniquement les CPE ou les SGÉE ayant une entente de places réservées. Une telle approche risquerait d'accentuer les inégalités sociales de santé. La priorisation devrait plutôt s'appuyer sur des critères liés aux besoins, comme le niveau de défavorisation du quartier ou la proportion d'enfants présentant des difficultés de développement.



Encadré 6 – Un regard sur le déploiement du programme IÉP à Montréal

À Montréal, le déploiement du programme IÉP doit composer avec des ressources limitées pour soutenir un grand nombre de SGÉE et de HGC. Le programme dispose de 13 équivalents temps complet (ETC) pour couvrir un réseau de plus de 2 600 services de garde éducatifs, représentant plus de 81 000 places⁽¹⁴⁾.

Les places sont réparties entre les CPE (32 %), les garderies privées subventionnées (29 %), les garderies privées non subventionnées (26 %) et les milieux familiaux reconnus (14 %)⁽¹⁴⁾, auxquels s'ajoutent des places dans plus de 80 haltes-garderies communautaires^{(15) (16)}.

Or, en 2024-2025, plus de la moitié des demandes IÉP (56 %) provenaient des CPE⁽¹⁷⁾, alors que les autres types de milieux étaient moins desservis. Ce déséquilibre s'explique en partie par les liens établis entre les CPE et le RSSS, notamment dans le cadre du programme de places réservées, qui facilite l'accès aux services.

Ces constats soulèvent des enjeux d'équité, puisqu'un grand nombre d'enfants fréquentant des garderies privées, des garderies en milieux familiaux ou des HGC, ont un accès limité au programme IÉP. Le renforcement des mécanismes de priorisation et une attention accrue aux enfants ayant des vulnérabilités apparaissent des actions essentielles pour assurer une offre de services plus équitable à l'échelle montréalaise.



3. MODALITÉS D'INTERVENTION IÉP

Cette section présente l'approche et la posture d'intervention du programme IÉP, les différentes modalités de soutien offertes au personnel des SGÉE et des HGC, ainsi que les étapes de l'intervention IÉP associées à une demande provenant d'un SGÉE ou d'une HGC.

3.1 Approche et posture d'intervention

Afin de **renforcer les compétences et les connaissances du personnel des SGÉE et des HGC**, il est important que l'intervenante IÉP adopte une approche favorisant leur **développement professionnel continu**. Adaptée des travaux de Duchaine et Gaudreau (2023)⁽¹⁸⁾, l'approche IÉP repose sur :

1. **Un soutien régulier** : un accompagnement structuré favorise l'intégration durable des apprentissages dans les pratiques quotidiennes.
2. **Une collaboration et un coapprentissage** : la reconnaissance mutuelle, le partage d'expertise et la mise en commun d'outils contribuent à une culture de développement professionnel.
3. **Une adaptation au contexte** : le soutien est ajusté aux besoins des éducatrices et aux particularités de leur milieu éducatif, en complémentarité avec les ressources déjà offertes par leur réseau.

Les échanges entre les intervenantes IÉP et les SGÉE ou les HGC permettent **d'identifier les actions de promotion et de prévention** que le personnel des SGÉE et des HGC pourrait mettre en œuvre pour favoriser un environnement propice à la santé, aux saines habitudes de vie et au développement optimal des tout-petits. Dans le cadre du programme IÉP, chaque intervention ou réponse à une demande de service est une **opportunité de sensibiliser** les milieux éducatifs aux enjeux observés et de proposer des actions adaptées qui s'inscrivent dans une perspective de promotion et de prévention.

Liaison vers les programmes en promotion et prévention

Dans une perspective de diffusion et de valorisation des programmes de promotion et de prévention déployés auprès des SGÉE et des HGC, le programme IÉP joue également un rôle essentiel de **liaison**.

Ainsi, lorsque l'intervenante IÉP répond à une demande provenant d'un milieu éducatif, son mandat dépasse l'intervention directe : selon les besoins identifiés, elle **oriente, informe et accompagne** les SGÉE et les HGC vers des ressources et services pertinents.

Cette fonction de liaison consiste notamment à :

- **Faire connaître les programmes existants** en matière de promotion et de prévention;
- **Faciliter la navigation entre les différentes ressources** offertes sur le territoire (CIUSSS, DRSP, autres partenaires, etc.);
- **Accompagner les SGÉE et les HGC** vers les services ou programmes de promotion et de prévention les plus appropriés à leur situation ou à leurs besoins.



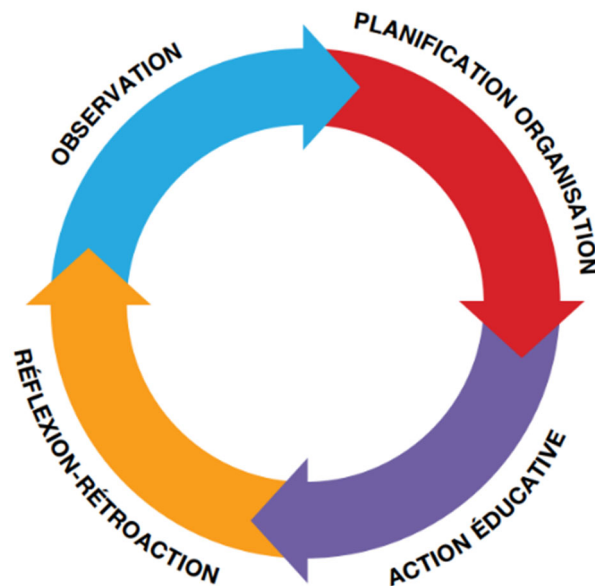
L'intervenante IÉP peut, par exemple :

- Faire découvrir au personnel éducatif le cadre de référence *Gazelle et Potiron*⁽¹⁸⁾ et les ressources pour le déployer;
- Recommander les différentes campagnes de promotion de la vaccination en SGÉE;
- Faire la promotion du *Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire*⁽¹⁹⁾ et fournir différents conseils en prévention dentaire chez les enfants⁽²⁰⁾;
- Orienter le personnel vers la brigade du CIUSSS dédiée notamment à la prévention et au contrôle des infections en milieux de garde éducatifs.

Posture réflexive et ancrage dans le programme éducatif Accueillir la petite enfance

Il est important que l'intervenante IÉP tienne compte, dans son approche, des **orientations du programme éducatif des SGÉE du MFA Accueillir la petite enfance**⁽²¹⁾. Son soutien vise à appuyer le personnel éducateur tout au long du **processus de l'intervention éducative** présenté dans ce programme (voir la Figure 2 – Le processus de l'intervention éducative ci-dessous). Cet accompagnement favorise par ailleurs l'adoption d'une posture réflexive par le personnel des SGÉE et des HGC et l'ajustement de leurs pratiques éducatives, tel que proposé par le MFA.

Figure 2 – Le processus de l'intervention éducative du programme Accueillir la petite enfance du MFA



3.2 Axes d'intervention

Les interventions dans le cadre du programme IÉP se déclinent selon deux axes principaux :

1. **Soutien élargi aux SGÉE et aux HGC :**
 - Groupes de discussion
 - Formations
2. **Interventions en réponse à une demande de SGÉE ou de HGC :**
 - Demande pour un enfant
 - Demande pour un groupe d'enfants
 - Demande d'information

Soutien élargi du programme IÉP aux SGÉE et aux HGC

Groupes de discussion

Les groupes de discussion sont un **lieu d'échange pour aborder différents enjeux et défis observés** chez les enfants, ainsi qu'une occasion pour les milieux éducatifs de **créer un réseau de contacts**. Les thématiques de ces groupes de discussion sont établies selon les besoins et priorités ciblés par les intervenantes IÉP, les SGÉE et les HGC.

Voici quelques exemples de formats de groupes de discussion :

- **Discussion thématique** : espace organisé où le personnel des SGÉE et des HGC échange sur un sujet commun afin de partager des expériences, des idées, des préoccupations ou des solutions. Par exemple :
 - L'animation de jeux physiquement actifs dans de petits espaces;
 - Le soutien au développement langagier chez les enfants de 18 mois à 3 ans;
 - La gestion des conflits dans le groupe.
- **Discussion de cas** : animation par l'intervenante IÉP au sujet de situations vécues dans les milieux éducatifs par les éducatrices, les responsables du soutien pédagogique ou les gestionnaires. Ces rencontres peuvent se tenir sous forme de groupes récurrents, ouverts ou fermés. Les groupes récurrents fermés favorisent davantage l'évolution des pratiques et l'intégration des apprentissages.



Formations

La formation continue en petite enfance est l'occasion pour le personnel d'**améliorer ses compétences, d'acquérir de nouvelles connaissances théoriques, et de se tenir à jour sur les meilleures pratiques.** Dans le cadre d'IÉP, les intervenantes IÉP offrent de la formation à l'ensemble des SGÉE et des HGC montréalais.

Pour déterminer avec précision les formations susceptibles de bénéficier aux SGÉE et aux HGC, il est important pour les intervenantes IÉP de :

- **Procéder à une analyse des besoins**, notamment en matière d'acquisition ou d'amélioration des connaissances et des compétences des milieux éducatifs;
- **Orienter les SGÉE et les HGC vers les formations déjà offertes**, qu'elles proviennent du MFA ou d'autres partenaires reconnus en petite enfance;
- **Vérifier auprès de collègues ou d'autres intervenantes IÉP** s'il existe des formations sur le sujet qui ont déjà été développées et pourraient être adaptées;
- **Concevoir, au besoin, de nouvelles formations** portant sur des thématiques encore peu couvertes dans l'offre existante destinée aux SGÉE et aux HGC.

Lorsqu'elles proposent de nouvelles formations complémentaires à celles déjà offertes par le RSSS, par le MFA ou par d'autres partenaires, les intervenantes IÉP apportent un soutien à plus grande échelle aux SGÉE et aux HGC, et influencent positivement plusieurs membres du personnel des milieux éducatifs. Ces activités peuvent être réalisées en collaboration ou confiées à une collègue, selon le champ d'expertise requis.

Encadré 7 – Bonnes pratiques pour le développement de nouvelles formations

- ◆ Définir des objectifs pédagogiques clairs, orientés vers l'amélioration des pratiques;
- ◆ Aller au-delà de la simple transmission de connaissances théoriques en intégrant des apprentissages de type savoir-être et savoir-faire;
- ◆ Inclure des activités pédagogiques interactives et adapter le contenu afin de favoriser l'application des apprentissages dans les milieux éducatifs;
- ◆ Adapter le choix du format (virtuel ou présentiel, moment de la journée, lieu) aux réalités des milieux éducatifs et aux objectifs pédagogiques;
- ◆ Animer les formations de manière à favoriser l'engagement des participantes;
- ◆ Prévoir des moments de rétroaction à la suite de la formation afin de favoriser l'intégration des apprentissages et la pérennité des compétences;
- ◆ Évaluer l'efficacité des formations et l'atteinte des objectifs pédagogiques.



Voici quelques exemples de thèmes de formation, qui peuvent varier selon les besoins identifiés d'un territoire à l'autre :

- **Pratiques éducatives** : méthodes et actions utilisées par les éducatrices pour créer un environnement propice au développement des enfants en SGÉE et en HGC (aménagement du local, animation des routines de transition, partenariat avec les parents, respect de l'unicité de chaque enfant, éducation par la nature, etc.).
- **Domaines de développement** : langagier, physique et moteur, cognitif, social et affectif (repérage des difficultés et des forces, activités de stimulation en contexte de groupe, étapes du développement selon l'âge, etc.).
- **Saines habitudes de vie** : alimentation, sommeil, jeu physiquement actif (climat des repas dans les locaux, développement des goûts alimentaires, routine lors de la sieste, adaptation de la routine pour le jeu extérieur, soutien à l'habillement des enfants, etc.).
- **Inclusion des EBP** : stratégies d'intervention et outils pour l'inclusion dans le groupe selon les besoins de soutien particulier (difficultés comportementales, difficultés de langage, profils d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme [TSA], etc.).

Encadré 8 – Diffusion d'information et partage d'outils

À travers l'ensemble des modalités d'intervention du programme IÉP, les intervenantes IÉP diffusent de l'information, partagent et créent des outils avec les SGÉE et les HGC, tels que:

- ◆ Des informations provenant de différents partenaires, p. ex. :
 - ◇ Offre de services du CIUSSS;
 - ◇ Offre de formations pour les SGÉE et les HGC;
 - ◇ Activités offertes dans la communauté.
- ◆ Des outils destinés aux enfants, p. ex. :
 - ◇ Pictogrammes illustrant les moments de routine de la journée;
 - ◇ Pictogrammes des activités quotidiennes;
 - ◇ Matériel permettant d'identifier les émotions (p. ex. : le volcan des émotions, les émotions de Chaminou, etc.).
- ◆ Des outils destinés au personnel des SGÉE et des HGC, p. ex. :
 - ◇ Grilles d'observation du développement;
 - ◇ Fiches sur les précurseurs de la communication selon les groupes d'âge;
 - ◇ Outils permettant de documenter le portrait du développement de l'enfant.



Interventions IÉP en réponse à une demande des SGÉE et des HGC

Dans le cadre du programme IÉP, trois types de demandes peuvent être formulées par les SGÉE et les HGC :

- **Demande pour un enfant** : un SGÉE ou une HGC sollicite du soutien afin de répondre aux besoins d'un enfant, par exemple lorsqu'il présente des comportements problématiques. Pour ce type de demande, le milieu éducatif doit obtenir le consentement écrit des parents avant de transmettre des renseignements sur l'enfant au CLSC.
- **Demande pour un groupe d'enfants** : un SGÉE ou une HGC sollicite du soutien afin d'améliorer le fonctionnement global d'un groupe, par exemple lors des transitions. Pour ce type de demande, le milieu éducatif doit informer les parents de l'intervention IÉP auprès de l'éducatrice du groupe.
- **Demande d'information** : un SGÉE ou une HGC sollicite de l'information ou des conseils au sujet d'une situation soulevant des questions ou des inquiétudes. Pour ce type de demande, si aucun enfant en particulier n'est nommé, l'autorisation parentale n'est pas requise.

3.3 Étapes de l'intervention IÉP suite à une demande des SGÉE et des HGC

Voici les étapes proposées pour une intervention IÉP, qui seront modulées selon le type de demande et les besoins du milieu éducatif, de l'éducatrice, du groupe ou de l'enfant.

1. Traitement et analyse de la demande :

- Clarifier la nature de la demande : s'assurer que la demande est recevable dans le cadre du programme IÉP. L'analyse est réalisée par la personne désignée par le CIUSSS : spécialiste en activité clinique, coordonnatrice professionnelle ou tout autre professionnelle^a.
Note : S'assurer que le milieu a déjà consigné des observations, identifié les besoins de l'enfant ou du groupe, discuté avec la famille, s'il y a lieu, et tenté certaines interventions.
- Pour une demande concernant un enfant : vérifier si une intervenante pivot du CIUSSS assure déjà un suivi auprès de cet enfant et de sa famille. Le cas échéant, la demande est dirigée vers cette intervenante pivot et l'intervenante IÉP peut lui offrir un soutien, au besoin.
- Pour une demande de groupe, une demande d'information, ou une demande pour un enfant sans intervenante pivot du CIUSSS: l'intervenante IÉP prend en charge la demande du SGÉE ou de la HGC.

^a Lorsque cela est possible, il est préférable que l'analyse des demandes soit effectuée par une personne autre que l'intervenante IÉP. De cette façon, le temps de l'intervenante IÉP peut être consacré à l'intervention elle-même.



- De plus, l'intervenante IÉP peut également solliciter l'expertise d'une collègue lorsque la nature clinique de la demande requiert des compétences complémentaires. Cette collaboration peut notamment viser à :
 - Obtenir des conseils ou des stratégies liées à un besoin particulier dépassant son champ d'expertise, afin de répondre adéquatement à la demande;
 - Confier à sa collègue la réalisation d'une intervention ciblée, directement auprès du personnel éducateur ou dans le groupe, lorsque cela s'avère pertinent.

2. Cueillette d'information :

- Prendre contact avec l'éducatrice ou le milieu éducatif et recueillir des informations sur les besoins, les observations et les interventions déjà mises en place;
- Pour une demande concernant un enfant, discuter avec les parents des observations de l'éducatrice et valider sommairement le développement et le fonctionnement de l'enfant dans son contexte familial. **Les parents constituent** à cet égard des **partenaires essentiels et incontournables** dans la démarche IÉP en contribuant, notamment, à assurer la cohérence, la continuité et la pertinence des interventions proposées.

3. Observation directe :

- Observer l'enfant dans son groupe ou le groupe dans son ensemble afin de valider et compléter les observations rapportées par l'éducatrice ou les parents.

4. Planification et organisation :

- Faire un résumé des observations et des recommandations, notamment des stratégies existantes et de celles à mettre en place;
- Organiser une rencontre pour élaborer un **plan de soutien concerté** ou un **plan de services individualisés (PSI)** en collaboration avec le milieu éducatif et les parents :
 - Inviter les parents à participer à la rencontre dans le cas d'une demande concernant un enfant;
 - Préciser les rôles de chacun (incluant l'éducatrice titulaire et la personne responsable de la pédagogie);
 - Partager aux personnes concernées les stratégies éducatives à adopter dans le milieu éducatif;
 - Convenir avec l'éducatrice du type d'accompagnement IÉP à offrir dans le groupe;
 - Convenir d'un moment pour la révision du plan de soutien concerté ou du PSI.



5. Soutien clinique et accompagnement :

- Réaliser des rencontres d'accompagnement (*coaching*) avec l'éducatrice lors de ses interactions avec les enfants afin de soutenir l'amélioration de ses pratiques. Par exemple :
 - **Modelage** : participer à une activité dans le groupe d'enfants et montrer à l'éducatrice, par modelage, comment appliquer les stratégies recommandées;
 - **Rétroaction verbale** (*feedback*) : l'intervenante IÉP et l'éducatrice commentent les stratégies éducatives employées et échangent leurs observations sur les effets de ces interventions dans le groupe;
 - **Rétroaction vidéo** (*video feedback*) : filmer l'éducatrice en interaction dans le groupe, puis analyser avec elle les stratégies employées et leurs effets.

6. Bilan de la mise en œuvre du plan de soutien concerté ou du PSI :

- Faire le bilan de l'intervention avec l'ensemble des personnes impliquées;
- Réaliser auprès d'elles un suivi des apprentissages afin de favoriser leur réutilisation et leur transfert;
- Reprendre le cycle de la demande d'IÉP et mettre à jour le plan de soutien concerté ou le PSI si d'autres besoins émergent en cours d'intervention.

7. Fermeture de la demande IÉP :

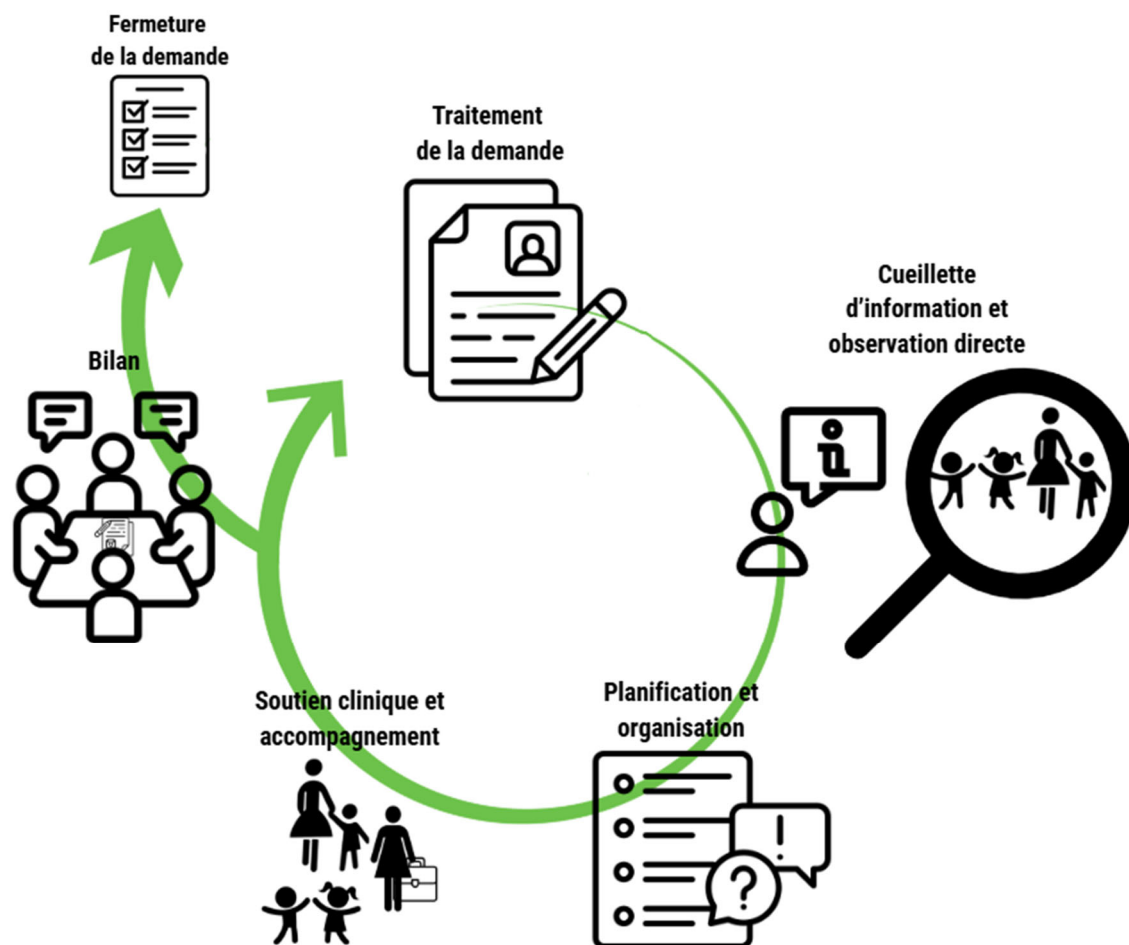
- Référer la famille vers d'autres services si l'enfant ou sa famille ont besoin de services individuels (*Agir tôt*, programme *Jeunes en difficulté* ou autres services internes ou externes au CIUSSS);
- Orienter le SGÉE ou la HGC vers d'autres services et ressources au besoin;
- Consigner les informations dans l'outil de travail et de monitoring IÉP^b.



^b *Outil de travail-monitorage IÉP et places protocoles* : outil Excel élaboré par la DRSP pour soutenir et documenter le travail des intervenantes IÉP.



Figure 3 – Schéma simplifié de la demande IÉP



4. SOUTIEN DE LA DRSP

La DRSP de Montréal offre un soutien continu aux équipes IÉP, notamment :



L'accueil de nouvelles intervenantes ou gestionnaires IÉP : organisation de sessions d'accueil pour une intervenante, réponses aux questions d'une nouvelle gestionnaire, accompagnement dans l'intégration des outils et des pratiques, etc.;



L'animation de la communauté de pratique des intervenantes IÉP : organisation de rencontres régulières (virtuelles ou en présentiel), partage de bonnes pratiques, discussions cliniques autour d'enjeux spécifiques à IÉP;



Un soutien clinique à la demande des équipes IÉP : réponse à des questions spécifiques, analyse de cas complexes, recommandations fondées sur les meilleures pratiques, etc.;



Le partage et la production d'outils de référence : création ou diffusion de guides, fiches thématiques, grilles de référence, documents d'aide pour faciliter l'application des activités d'IÉP, etc.;



L'organisation et le développement de formations, au besoin et selon le contenu identifié par les intervenantes IÉP : élaboration de contenus ciblés (ex. : nouvelles approches, outils numériques), planification de sessions interactives et d'ateliers;



L'outil de travail et de monitoring IÉP : suivi des services offerts dans le cadre du programme IÉP par le biais d'un outil de travail et de monitoring; production d'un bilan annuel et animation d'échanges autour des informations colligées à des fins d'amélioration continue;



La liaison entre les acteurs régionaux et locaux associés aux SGÉE et aux HGC : coordination avec les partenaires régionaux, participation à des comités, partage et diffusion d'information entre les différents acteurs (MFA, MSSS, Santé Québec, associations de milieux éducatifs, etc.).



Annexe 1 : Historique du programme montréalais IÉP

2005-2008 : Projet pilote IÉP financé par la DRSP dans sept territoires de CLSC

Objectif : répondre au besoin de soutien exprimé par les SGÉE pour les enfants présentant des vulnérabilités sur le plan du développement et favoriser l'intégration en SGÉE des enfants bénéficiant du programme *Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE)*.

- **CLSC** : Faubourgs, Verdun, Ahuntsic – Montréal-Nord, Saint-Michel – Saint-Léonard, Dorval - Lachine-LaSalle, Côte-des-Neiges et Parc-Extension.
- **Financement** : de 1 à 2,6 ETC par CLSC.
- **Activités IÉP et résultats** :
 - **Accès aux SGÉE** : protocoles d'entente plus nombreux et davantage d'intégration en SGÉE par le biais du programme de réservations de places (places protocole);
 - **Inclusion en SGÉE** : plus de SGÉE rejoints par les CLSC, principalement des CPE, via du soutien clinique aux éducatrices, tant pour des enfants en particulier que pour des groupes. Environ 20 % des enfants recevant un service IÉP sont référés en deuxième ligne. Le programme améliore également la collaboration des parents lorsque le recours à des ressources externes est nécessaire, notamment en raison du rôle de médiation de l'intervenante IÉP entre les familles et les services institutionnels;
 - **Soutien du personnel et portée des services** : le soutien aux éducatrices permet de corriger des situations impliquant un groupe ou un enfant et sa famille, ou d'éviter qu'elles ne s'aggravent. Le programme permet également de rejoindre des enfants vulnérables non couverts par d'autres services, notamment le programme SIPPE;
 - **Qualité en SGÉE** : offre de formations et mise en place de groupes de discussion pour le personnel éducateur.

2011 : Déploiement du programme IÉP sur l'ensemble du territoire montréalais

- Publication du premier Cadre de référence du programme *Interventions éducatives précoces* 2010-2015;
- Déploiement dans l'ensemble des autres Centres de santé et de services sociaux (CSSS) montréalais n'ayant pas bénéficié du programme IÉP dans sa phase pilote;
 - Financement de 0,8 ETC par CSSS;
- Indexation du financement pour les années suivantes.



2015 : Évaluation du programme IÉP

- Méthodologie : groupes de discussion et questionnaire auprès d'intervenantes du programme IÉP.
- Résultats :
 - **Implantation** : variabilité dans l'actualisation du programme selon le territoire de CSSS;
 - **Ressources humaines** : variabilité du temps effectivement consacré aux interventions IÉP par les titulaires de poste IÉP;
 - **Type de milieux** : collaboration accrue avec les CPE;
 - **Clientèle** : les enfants issus de familles suivies dans le cadre du programme SIPPE représentent environ 50 % des enfants intégrés en SGÉE par le biais du programme de places réservées (places protocole);
 - **Appréciation** : pertinence des objectifs du programme IÉP, tant en ce qui concerne l'accès et l'intégration en SGÉE que le soutien à la qualité éducative et la collaboration avec les SGÉE.

2019 : Mise à jour du cadre de référence du programme *Interventions éducatives précoces*

- Publication du *Cadre de référence du programme Interventions éducatives précoces 2019*.

2021-2024 : Projet pilote de monitoring du programme IÉP

- Co-construction de l'*outil de travail-monitorage IÉP et places protocoles* avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Adaptation et déploiement de cet outil dans un deuxième territoire, soit le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

2024-2025 : Déploiement du monitoring IÉP dans l'ensemble des territoires de Montréal

- Présentation des indicateurs et discussion annuelle avec chacun des territoires afin de réfléchir aux interventions IÉP les plus porteuses pour :
 - atteindre les objectifs du programme;
 - rejoindre la clientèle vulnérable en fonction des spécificités territoriales;
- Adaptation de l'outil afin de faciliter la reddition de comptes auprès de Santé Québec pour le programme de réservation de places.



Annexe 2 : Précisions sur les types de milieux éducatifs : particularités et différences

Afin de comprendre les particularités des types de milieux éducatifs ciblés par le programme IÉP, les différents SGÉE et les HGC sont présentés ici selon leurs principales caractéristiques ⁽²²⁾. Une meilleure compréhension des différences entre ces milieux, notamment en ce qui concerne les ressources auxquelles ils ont accès, permet d'adapter les interventions IÉP à leurs réalités.

Encadré 9 – L'accès aux SGÉE à contribution réduite selon le statut d'immigration

Au cours des dernières années, plusieurs modifications ont été apportées aux règles d'accès aux SGÉE à contribution réduite (CPE et GS) pour les enfants de parents demandeurs d'asile. Pour connaître les règles en vigueur selon le statut d'immigration des enfants et de leur famille, veuillez consulter le site du MFA ⁽²³⁾.

SGÉE en installation :

CPE : un centre de la petite enfance est un organisme à but non lucratif ou une coopérative offrant des places subventionnées (à contribution réduite). Il est dirigé par un conseil d'administration composé majoritairement de parents utilisateurs du service.

GS : une garderie privée subventionnée est une entreprise à but lucratif offrant des places subventionnées (à contribution réduite). Un comité de parents doit être formé et consulté sur l'ensemble des services offerts.

GNS : une garderie privée non subventionnée est une entreprise à but lucratif qui n'offre pas de places subventionnées. Les familles peuvent toutefois bénéficier d'un soutien financier selon leurs moyens.

Tableau 2 – Similarités et différences entre les CPE, les GS et les GNS

Caractéristiques	CPE	GS	GNS
Peut compter plusieurs installations	X		
Les parents bénéficient d'une contribution réduite	X	X	
Exerce ses activités dans un but lucratif		X	X
Détermine ses propres frais de garde, sans contribution réduite pour les parents			X
Une certaine proportion du personnel éducateur doit être qualifiée ⁽²⁴⁾	X	X	X
Doit se soumettre à des inspections et à des évaluations de la qualité éducative	X	X	X



Les services de garde éducatifs en milieu familial ou en communauté, offerts par une responsable d'un service de garde éducatif (RSGÉ) associée à un bureau coordonnateur (BC) :

- Pour exercer ses fonctions, une RSGÉ doit être reconnue par un BC de la garde éducative en milieu familial ou en communauté;
 - Un BC est un organisme qui supervise et soutient les RSGÉ sur un territoire donné. Il les reconnaît, leur offre un soutien administratif et pédagogique, et veille au respect des normes de santé, de sécurité et d'éducation.
- Ce type de service de garde éducatif est offert dans une résidence privée ou en communauté (p. ex. : dans un local d'organisme communautaire).
- Dans la majorité des cas, les services éducatifs offerts sont subventionnés, ce qui permet aux parents de bénéficier de la contribution réduite.
- Une RSGÉ reconnue peut bénéficier d'une aide financière supplémentaire (p. ex. : l'Allocation pour l'intégration en service de garde) destinée aux enfants ayant besoin de soutien particulier.

Encadré 10 – Garde à domicile ou en communauté

Des personnes peuvent offrir des services de garde à but lucratif dans leur résidence privée sans être reconnues. **Cette forme de garde sera toutefois interdite à compter du 1er septembre 2026, à moins que les services soient offerts à un maximum de deux enfants ou à des enfants vivant habituellement ensemble.**

Haltes-garderies communautaires (HGC) ⁽²⁶⁾ :

- Offrent des services éducatifs à temps partiel ou occasionnel, dans une perspective de soutien global aux familles;
- Sont généralement implantées au sein d'organismes communautaires famille, d'organismes en immigration ou de centres de femmes;
- Se distinguent des SGÉE par les éléments suivants :
 - Les activités de garde éducative doivent être accessoires à la mission de l'organisme qui les offre;
 - La garde des enfants doit être temporaire et occasionnelle;
 - Elles peuvent offrir un répit ponctuel aux parents ou répondre à des besoins de dépannage;
 - Leurs activités ne sont pas encadrées par des directives ministérielles ni par un règlement découlant de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.



BIBLIOGRAPHIE

1. Gouvernement du Québec. *Programme Agir tôt*. [En ligne] www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/developpement-des-enfants/outils-ressources-developpement-enfants/programme-agir-tot-depister-tot-pour-mieux-repondre-aux-besoins-des-enfants
2. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Programme Agir tôt – Ensemble pour mieux soutenir le développement des enfants : Cadre de référence*. [En ligne] 2024. publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-864-06W.pdf
3. Ministère de la Famille. *Programme de réservation de places en services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité : Guide d'application*. [En ligne] 2026. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/Places-protocoles-Guide.pdf
4. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Programme national de santé publique 2025-2035 : Pour un Québec en santé, équitable et résilient*. 2025. Publication no. 2529703W. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/Places-protocoles-Guide.pdf
5. Direction régionale de santé publique de Montréal. *Portrait synthèse du développement des enfants à la maternelle pour la région de Montréal : Résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022*. [En ligne] 2025. https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/DRSP_EQDEM_RapportMTL_2022.pdf
6. Université du Québec à Montréal. *S'intéresser au cerveau pour mieux soutenir les premiers apprentissages*. [En ligne] 2024. <https://actualites.uqam.ca/2024/sinteresser-au-cerveau-pour-mieux-soutenir-les-premiers-apprentissages/>
7. Collectif petite enfance. *Investir en petite enfance, c'est agir pour l'avenir : Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024*. [En ligne] 2023. <https://collectifpetiteenfance.com/media/2219/collectifpetiteenfance-memoire-economique-2023-2024.pdf>
8. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. *Rapport de la directrice de santé publique : La santé et le développement des enfants montréalais – Citoyens du monde d'aujourd'hui et de demain*. [En ligne] 2024. https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/DRSP_Pub_2024_10_21_SanteDevEnfantsRapport.pdf
9. Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle*. [En ligne] 2022. <https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/realisees/enquete-quebecoise-sur-le-parcours-prescolaire-des-enfants-de-maternelle-egppem>



10. Portrait de l'Observatoire des tout-petits. *Dans quels environnements grandissent les tout-petits au Québec? – Observatoire des tout-petits*. [En ligne] 2024. <https://tout-petits.org/publications/portraits/portrait-environnements-2024/>
11. Gouvernement du Québec. *Portail d'inscription aux services de garde : Carte interactive des services de garde*. [En ligne] <https://www.portail-servicesgarde.gouv.qc.ca/parent/s/carte?language=fr>
12. Vérificateur général du Québec. *Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre 4 du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 20232024)*. [En ligne] 2024. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGQ_mai2024_ch4_Qualite_SGEE.pdf
13. Ministère de la Famille. *Guide pratique pour soutenir la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation : Aide-mémoire*. [En ligne] 2025. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/qualite-educative/Guide_pratique-QED-21-03-2025.pdf
14. Ministère de la Famille. *Nombre de services de garde éducatifs à l'enfance et de places offertes : Montréal*. [En ligne] 31 mars 2026 <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Developpement-places/06-montreal-developpement-places.pdf>
15. Ministère de la Famille. *Organismes subventionnés par le biais du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaire (volet 1) – 2025-2026*. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/PSF-qualite-educ/organismes-subventionnes-PSF-HGC-Volet1.pdf>
16. Association des haltes-garderies communautaires du Québec. *Liste des membres : Montréal*. [En ligne] <https://ahgcq.org/liste-des-membres/>
17. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. *Bilan du monitoring IÉP 2024-2025, document interne*. 2025.
18. Duchaine, Marie-Pier, Gaudreau, Nancy. *Conditions d'efficacité et facteurs d'influence du développement professionnel enseignant du primaire et du secondaire : une recension des écrits*. [En ligne] 2023 <https://journalhosting.ualgary.ca/index.php/cjnse/article/view/77211>
19. Ministère de la Famille. *Gazelle et Potiron : Cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance*. [En ligne] 2017. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/sante-securite/guide_gazelle_potiron.pdf



20. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire : Cadre de référence à l'intention des gestionnaires et des intervenants de santé dentaire publique*. [En ligne] 2022. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-231-03W.pdf>
21. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Conseils de prévention dentaire 0-5 ans : Outil pour les intervenants*. [En ligne] 2024. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-231-19W.pdf>
22. Ministère de la Famille. *Accueillir la petite enfance : Programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance*. [En ligne] 2019. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/programme_educatif.pdf
23. Gouvernement du Québec. *Types de services de garde au Québec*. [En ligne] 2024. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/types-services-garde>
24. Gouvernement du Québec. *Tarifs des services de garde*. [En ligne] 2025. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/tarifs>
25. Ministère de la Famille. *Personnel d'encadrement dans les services de garde*. Gouvernement du Québec. [En ligne] <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/gestion/personnel-encadrement>.
26. Ministère de la Famille. *Organismes subventionnés par le biais du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (volet 1)*. [En ligne] 2025-2026. [Organismes subventionnés par le biais du Programme de soutien financier aux activités de halte garderie communautaires](#)



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 